

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 20 février 2026

Publié le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle de réunion de Decoset à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 20 février à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU) ; M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS),

Excusés ayant donné pouvoir : MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) à M TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. Riquet (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : MARDI 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de séance : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	2	1	3
Votants	3	1	4
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	6	1	7
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	6	1	7

D2026-04 – Adhésion à l'association des collectivités pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés en Occitanie – Approbation

L'Association des Collectivités pour le Traitement et la Valorisation des Déchets ménagers et assimilés en Occitanie, également nommée ACVTDO, regroupe les collectivités locales et groupements de collectivités sises en Région Occitanie disposant d'une compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'assemblée générale constitutive de l'Association s'est tenue le mardi 17 février 2026.

L'ACVTDO a pour objet de favoriser la coopération entre ses membres afin de concevoir, suggérer et promouvoir toutes réponses utiles et publiques pour améliorer le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses adhérents.

Elle vise également à défendre et protéger les intérêts collectifs de ses adhérents.

L'ACVTDO s'est donné plusieurs objectifs :

- **DEFENSE** de l'intérêt public : L'association assure une veille et analyse à travers le prisme de la défense des intérêts de ses adhérents, des contribuables, du territoire et de l'environnement les sujets qui lui sont soumis. Elle partage et défend les positions prises collectivement par ses membres auprès des différents acteurs publics et privés de la gestion des déchets (régional, national, européen, association, éco organismes.).
- **COOPERATION** : L'association anime le dialogue entre ses membres afin qu'ils partagent des retours d'expérience, des réflexions, des initiatives et de bonnes pratiques, échangent sur les difficultés rencontrées, mutualisent ressources et informations, œuvrent de manière coordonnée afin de progresser collectivement et peser institutionnellement.
- **MUTUALISATION** : les membres adhérents peuvent mettre à disposition, selon leurs capacités et des modalités à définir en fonction des actions engagées, des moyens humains (ingénieurs, juristes, analystes financiers, etc.) et techniques destinées à enrichir et faire évoluer les connaissances communes, développer des expertises mutualisées, favoriser l'innovation publique locale, développer des actions de formation communes

L'ACVTDO est composée de :

- **MEMBRES ACTIFS** : collectivités ou groupements de collectivités disposant de la compétence traitement des déchets.
- **MEMBRES ASSOCIES** : à l'issue de la première année d'existence de l'association, des structures publiques ou parapubliques intervenant dans le champ du traitement des déchets peuvent être admises par décision du Bureau.

Selon les statuts de l'ACVTDO, l'adhésion, pour l'année 2026, est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle d'un montant de **1000€**.

Les statuts de l'Association prévoient également que chaque adhérent entrant dans la catégorie des membres actifs (collectivités ou groupement de collectivités disposant de la compétence traitement des déchets, est représenté par son Président qui siège au Conseil d'Administration de l'association).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Vu le projet de statuts de l'Association des Collectivités pour le Traitement et la Valorisation des déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à l'Association des Collectivités pour le Traitement et la Valorisation des Déchets ménagers et assimilés en Occitanie, également nommée ACVTDO
- **D'APPROUVER** le règlement annuel de la cotisation relative à cette adhésion qui s'élève à 1 000€ pour l'année 2026
- **D'APPROUVER** la désignation du Président en qualité de représentant de Decoset au sein des instances de l'association.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette adhésion.

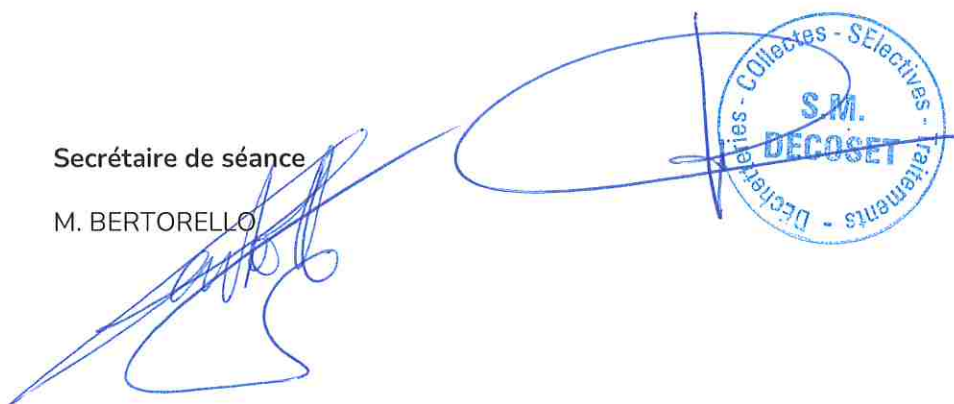
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. BERTORELLO



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260220-D2026-04-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026